Conférence de l'EAC pour une politique régionale sur le handicap

PANA, 08/02/2010Dar es-Salaam, Tanzania - Le secrÃ©tariat de la CommunautÃ© est-africaine (EAC) a annoncÃ© lundi une confÃ©rence rÃ©gionale de deux jours sur les personnes handicapÃ©es, qui va se tenir du 10 au 19 fÃ©vrier Ã Kampala, en Ouganda, pour dÃ©terminer le meilleur usage qui pourrait Ãªtre fait de son traitÃ© pour mettre en place une politique rÃ©gionale pour rÃ©soudre les problÃ¨mes auxquels sont confrontÃ©s les handicapÃ©s.Cette confÃ©rence va rÃ©unir des personnes handicapÃ©es ou leurs reprÃ©sentants, des dÃ©cideurs de la rÃ©gion de l'EAC - composÃ©e du Burundi, du Kenya du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda - des membres de l'AssemblÃ©e lÃ©gislative est-africaine (EALA) et des responsables du secrÃ©tariat de l'EAC.
Le prÃ©sident ougandais Yoweri Museveni devrait prÃ©sider la cÃ©rÃ©monie d'ouverture officielle de la confÃ©rence et prononcer un discours- programme Ã cette occasion.Le TraitÃ© de l'EAC ne comporte pas de clause abordant vÃ©ritablement les problÃ¨mes des personnes handicapÃ©es, a dÃ©plorÃ© le secrÃ©tariat dans un communiquÃ©.En plus du dÃ©ficit apparent dans l'application effective des lois en vigueur, l'EAC a notÃ© que les lÃ©gislations nationales des Etats membres dans ce domaine ne mesurent pas Ã©galement l'ampleur de ce dÃ©fi et la reconnaissance nÃ©cessaire des droits des personnes handicapÃ©es.Ainsi, la ConfÃ©rence de l'EAC sur les personnes handicapÃ©es est organisÃ©e avec l'objectif final de proposer l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant Ã l'adoption d'une loi rÃ©gionale pour faire face aux besoins des personnes handicapÃ©es."Le TraitÃ© de l'EAC ne dÃ©finit pas complÃ¨tement le caractÃ¨re Ã©largi de ce que reprÃ©sentent fondamentalement les droits humains", a soulignÃ© la Division de la Communication et des Affaires publiques du secrÃ©tariat de l'EAC, en indiquant qu'au cours de ses dix annÃ©es d'existence, l'organisation n'avait pas Ã©laborÃ© une politique ou adoptÃ© un protocole sur la situation des personnes handicapÃ©es.Certains efforts ont cependant Ã©tÃ© faits au niveau des Etats partenaires pour adopter des lois rÃ©gissant la situation des personnes handicapÃ©es.Le Kenya, par exemple, a adoptÃ© en 2003 une Loi sur les personnes handicapÃ©es, bien qu'elle ne soit pas encore entrÃ©e en vigueur. La Tanzanie va Ã©galement soumettre un projet de loi devant son AssemblÃ©e nationale, concernant les personnes handicapÃ©es.